

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1082**17 octobre 2003****SOMMAIRE**

Alexa International S.A., Luxembourg	51892	Exxonne Holding S.A., Luxembourg	51930
Aliminvest S.A., Alzingen	51929	Fantini Finance S.A., Luxembourg	51915
Aquarelle Europe, S.à r.l., Luxembourg	51905	Fantini Finance S.A., Luxembourg	51915
Arepo Sicav, Luxembourg.....	51897	Fantini Finance S.A., Luxembourg	51915
Bateman Luxembourg S.A., Luxembourg.....	51927	Fidint S.A., Luxembourg	51930
Beagle Investments S.A., Luxembourg	51905	Filerimos Immobilière S.A., Luxembourg	51918
Beagle Investments S.A., Luxembourg	51905	Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg.....	51917
Beaubourg S.A., Mersch	51918	Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg.....	51917
Bisquit S.A., Luxembourg	51896	Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg....	51927
Bisquit S.A., Luxembourg	51896	Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg....	51927
(Les) Brasseurs Gourmands S.A., Luxembourg ...	51898	Fortis L Capital S.A., Luxembourg	51901
Brevik Capital S.A., Luxembourg.....	51902	Fun Park S.A., Luxembourg	51907
Brevik Capital S.A., Luxembourg.....	51902	Fun Park S.A., Luxembourg	51907
Brunswick Russian Emerging Equities Trust, Sicaf, Luxembourg.....	51903	G-Rentifix, Sicav, Luxembourg.....	51891
Buzioli Soparfi S.A., Luxembourg.....	51914	GLS S.A., Luxembourg	51914
Capital Target Europe S.A., Luxembourg.....	51913	Global Invest S.A., Luxembourg.....	51912
Car Tec S.A., Luxembourg.....	51909	Golden Bell Resort Investment S.A., Luxembourg	51896
Car Tec S.A., Luxembourg.....	51909	Green Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	51894
Charisma Investments, S.à r.l., Luxembourg	51909	Gridway Holding S.A., Luxembourg.....	51897
Chavannes S.A.H., Luxembourg.....	51900	Grossmann Licht A.G., Luxembourg	51923
CLD, Compagnie Luxembourgeoise de Distribution, S.à r.l., Lintgen.....	51931	Heinen Frères et Cie, S.à r.l., Gosseldange	51931
Com 2I S.A., Luxembourg.....	51902	Horfut S.A.H., Luxembourg	51910
Compilux S.A., Strassen	51891	Horizon International S.A., Luxembourg	51890
Compilux S.A., Strassen	51897	IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg	51917
Corso Marconi Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg.	51894	Immo-Croissance Conseil S.A., Luxembourg	51912
CSAM Invest Management Company S.A.H., Luxembourg.....	51915	Immobilière de la Rocade S.A., Luxembourg	51925
Decal International Holding S.A., Luxembourg ...	51894	Immobilière de la Rocade S.A., Luxembourg	51926
Electech Luxembourg, S.à r.l., Schuttrange	51916	Immoline S.A., Luxembourg	51922
Electech Luxembourg, S.à r.l., Schuttrange	51916	Infotel S.A., Luxembourg.....	51921
Erisa S.A., Luxembourg	51911	Jopsa S.A., Luxembourg.....	51916
Erisa S.A., Luxembourg.....	51911	K&F Furniture S.A., Luxembourg.....	51911
Euro Techno Holding S.A., Luxembourg.....	51912	K&F Furniture S.A., Luxembourg.....	51911
Euro Techno Holding S.A., Luxembourg.....	51912	K&K International, S.à r.l., Luxembourg	51931
Euro Techno Holding S.A., Luxembourg.....	51912	K&K International, S.à r.l., Luxembourg	51931
Euroballoon, S.à r.l., Bereldange	51913	Kazan, S.à r.l., Luxembourg	51909
European Overseas Issuing Corporation S.A., Luxembourg.....	51913	Lanthea Holding S.A., Luxembourg	51914
		Lanthea Holding S.A., Luxembourg	51914
		Lavari S.A., Luxembourg.....	51894

Littlestone Holding S.A., Luxembourg	51892	Race International S.A., Luxembourg	51890
Loftimm S.A., Luxembourg	51930	Radar Holding S.A., Luxembourg	51908
Loke S.A., Luxembourg	51904	Roflex S.A., Luxembourg	51932
Lormet S.A., Luxembourg-Limpertsberg	51895	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	51913
LSF PlattenB Investments, S.à r.l., Luxembourg . .	51926	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	51913
M.D.A. Consult S.A., Luxembourg	51900	Santermanno International S.A., Luxembourg . . .	51895
Medina, S.à r.l., Luxembourg	51918	Sestrice S.A., Luxembourg	51899
Merino International Holding S.A., Pétange	51901	Sitam S.A., Luxembourg	51922
Mistral Entertainment, S.à r.l., Luxembourg	51892	Sogelife S.A., Luxembourg	51910
Mondo International S.A., Luxembourg	51908	TL Investments S.A., Luxembourg	51903
Mondro Properties S.A., Luxembourg	51904	TL Investments S.A., Luxembourg	51903
Mondro Properties S.A., Luxembourg	51904	TL Investments S.A., Luxembourg	51908
Mondro S.A., Luxembourg	51899	Topselect, Sicav, Luxembourg	51935
Mondro S.A., Luxembourg	51899	Trafilux, S.à r.l., Altwies	51931
Nordessa S.A., Luxembourg	51907	Trans Print S.A., Luxembourg	51900
Paka S.A.H., Luxembourg	51920	Viewfield Holding S.A., Luxembourg	51908
Paka S.A.H., Luxembourg	51921	Wanig Holding S.A., Luxembourg	51898
Plastics International Luxembourg S.A., Pétange .	51936	Wertfin, S.à r.l., Luxembourg	51898
Plastics International Luxembourg S.A., Pétange .	51936	XMTCH Management Company S.A.H., Luxem-	
Quest Management, Sicav, Luxembourg	51904	bourg	51930
Quorus Investments S.A., Luxembourg	51910		

HORIZON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue exceptionnellement en date du 3 septembre 2003 que:

L'assemblée élit aux postes d'administrateurs en remplacement des sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de BRYCE INVEST S.A. ayant son siège au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- les sociétés MAJENTEL S.A. et CLEVERDAN S.A. ayant leur siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060548.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

RACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.287.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2003 que:

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'assemblée a décidé la distribution du solde net de liquidation aux actionnaires. Le solde de liquidation non réclamé (s'il y en a) sera déposé à la Caisse de Consignation.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060553.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

COMPILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 68.155.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(060089.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

G-RENTINFIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.063.

L'an deux mille trois, le cinq août, à 11.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable G-RENTINFIX, R.C.S. Luxembourg section B numéro 37.063, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu le 6 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 23 juillet 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Aurore Alexandre, employée privée, demeurant à Creutzwald, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Faeth, employé privé, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Hélène Corbet, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 17 juillet 2003 et du 26 juillet 2003;

- au «Luxemburger Wort» du 17 juillet 2003 et du 26 juillet 2003;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Fixation du capital minimum de la Société à celui prévu par l'article 26 de la loi du 30 mars 1988 sur les OPC tel que modifié;

2) Désolidarisation des compartiments conformément à l'article 111 (2) de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC afin que chacun d'eux ne réponde que de ses propres dettes, engagements et obligations;

3) Suppression du paragraphe 3 de l'article 13 faisant référence aux jours fériés en ce qui concerne la détermination du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire des actions;

4) Possibilité d'émettre des actions de distribution;

5) Possibilité d'émettre des fractions d'actions;

6) Augmentation du délai de paiement maximal des souscriptions/rachats de 5 à 7 jours à la discrétion du conseil d'administration;

7) Possibilité de souscrire par apport d'actifs;

8) A cet effet, refonte complète des Statuts de la société;

9) Divers.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (357.990) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 1 action est représentée à la présente assemblée. Le quorum de présence requis par l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée n'étant pas atteint, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour. Une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Alexandre, P. Faeth, H. Corbet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, vol. 140S, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(055538.2/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2003.

LITTLESTONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060090.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.321.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MISTRAL ENTERTAINMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 95.827.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société W@RM.UP S.A., société anonyme, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 87.248, ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 11 septembre 2003.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MISTRAL ENTERTAINMENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de tous droits d'auteurs en matière audio-visuelle ainsi que la conception, la réalisation, la production et la distribution d'oeuvres audiovisuelles par quelque moyen de diffusion que ce soit, de systèmes d'information multimedia on-line et off-line ainsi que la prestation de tous services s'y rapportant y compris la confection et la commercialisation de produits dits dérivés (jeux, publications, éditions littéraires, objets des arts plastiques, vêtements etc.) et toutes opérations de spectacle vivant.

La société est également autorisée de rendre toute sorte d'assistance administrative à d'autres entreprises ou personnes physiques. La société a le droit de demander et tenir toutes autorisations et licences pour son propre intérêt ou l'intérêt de tiers, demandées par des tutelles afin d'accomplir ses activités définies par les statuts ainsi que demandées pour l'accomplissement des activités d'autres entreprises dans lesquelles la société détient une participation directe, indirecte ou pas de participation.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes opérations en relation avec des biens immobiliers ou mobiliers, et notamment l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente, qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet social, y inclus la rénovation et la décoration.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, le développement ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière et peut participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, et accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre faire l'acquisition, le développement, le transfert ou échange et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables. A des non-associés, elles ne peuvent être ni cédées entre vifs ni transmises à cause de mort que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, la cession entre vifs ou la transmission à cause de mort est libre.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Kristian Groke, Expert Comptable, né le 1^{er} avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant de la société.

- Le siège social est établi à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, vol. 140S, fol. 65, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

J.-P. Hencks.

(059980.3/216/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

CORSO MARCONI IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.633.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 12 août 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Daniela Brigada, administrateur-délégué, Ernst Nigg et Thomas Nigg, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaires aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Daniela Brigada, avocat, demeurant professionnellement à Galleria del Corso 2, I-20122 Milano, administrateur-délégué.

- Ernst Nigg, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10, FL-9490 Vaduz.

- Thomas Nigg, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10, FL-9490 Vaduz.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05711.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060096.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DECAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.719.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LAVARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.169.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

(060205.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.403.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 24 juillet 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Francesco Casoli, Gianna Pieralisi, Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, commissaires aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Francesco Casoli, entrepreneur, demeurant professionnellement à Via Dante n° 288, I-60044 Fabriano (AN).
- Gianna Pieralisi, entrepreneur, demeurant professionnellement à Via Dante n° 288, I-60044 Fabriano (AN).
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les commissaires aux comptes nommés jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 sont:

- Giovanni Frezzotti, dottore commercialista, demeurant à Viale Cavalotti 11, I-60035 Jesi (AN).
- Marco Carletto, dottore commercialista, demeurant à Via Navene Vecchia, I-37018 Malcesine (VR).

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060094.3/717/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg-Limpertsberg, 11, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 31 juillet 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Michel Butel, Président du Conseil d'Administration, Claude-Raphaël Lienard et Marc Doyen, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Monsieur Michel Butel, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1927 à Saint-Martin Boulogne, Pas-de-Calais (France), demeurant à 3, rue Jean Mermoz, F-78000 Versailles (France) Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Marc Doyen, administrateur de sociétés, né le 28 janvier 1969 à Thionville, France, demeurant au 262 chemin Fontettes, F-06140 Vence.
- Monsieur Claude Raphaël Lienard, administrateur de sociétés, né le 30 juin 1980 à Thionville, France, demeurant Résidence Lycée, 11, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg-Limpertsberg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

LORMET S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060113.3/717/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.826.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 14 août 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Fabio Soldati, Marc Muller et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Fabio Soldati, avocat, demeurant professionnellement à Riva Caccia 1A, CH-6900 Lugano.
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060100.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BISQUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.406.

—
Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, BISQUIT S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.406. (Raison: transfert).

Le 23 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060194.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BISQUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.406.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060144.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.169.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 5 août 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Federico Ventura, Yvette Hamilius et Thomas Nigg, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Federico Ventura, économiste, demeurant professionnellement à Galleria del Corso, 2, I-20122 Milano.
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement à 78, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
- Thomas Nigg, avocat, demeurant professionnellement à Lettstrasse 10, CH-9490 Vaduz.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GRIDWAY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060101.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

COMPILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 68.155.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003

1. L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice de EUR 1.533,43;

2. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060111.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

AREPO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 71.386.

—
Suivant décision du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2003, Monsieur Bernard Wester a été co-opté comme membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Tino Rampazzi, démissionnaire, avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Par conséquent le conseil d'administration se compose comme suit:

- Raymond Melchers
- Germain Trichies
- Bernard Wester

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060117.3/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 28.422.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 2 septembre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

WANIG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060104.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

WERTFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.167.

Monsieur Guy Caprasse, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée WERTFIN, S.à r.l. par les présentes déclare accepter au nom de la société la cession des parts intervenues à savoir:

750 parts (n° 1 à 750) par Monsieur Serge Tabery à CARFIN S.A., 65, boulevard de Lauzelle, B-1348 Louvain-La-Neuve;

499 parts (n° 751 à 1249) par Monsieur Serge Tabery à FINARGE 27 SAS, 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-les-Moulineaux;

1 part (n° 1249) par Madame Sophie Mathot à FINARGE 27 SAS, 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-les-Moulineaux, France, RCS Nanterre n° 420 055 030.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 15 septembre 2003.

G. Caprasse

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060123.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LES BRASSEURS GOURMANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 88.127.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que:

- Monsieur Claude Rebibo, administrateur, a démissionné de son poste d'administrateur au sein de la société LES BRASSEURS GOURMANDS S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B 88.127 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Bon pour publication

C. Rebibo

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06260. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060170.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SESTRICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.753.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 5 août 2003*

Les comptes clôturés au 31 mars 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mars 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 mars 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 mars 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SESTRICE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060105.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.542.

—
Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, MONDRO S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.542. (Raison: transfert).

Le 23 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060197.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.542.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(060147.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

M.D.A. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.543.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 14 mai 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Georges Benazet, Mladen Damjanov et Simone Antoinette De Ridder, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Georges Benazet, administrateur de sociétés, demeurant à Maison n° 10, L-9744 Deiffelt.
- Mladen Damjanov, ingénieur, demeurant 130, Chaussée Romaine, B-6717 Metzert (Attert).
- Simone Antoinette De Ridder, retraitée, demeurant 18/5, rue de la Cambre, B-1200 Bruxelles.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

M.D.A. CONSULT S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060107.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CHAVANNES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 79.059.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juillet 2003

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur
- M. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à Fentange, Administrateur.

Commissaire

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAVANNES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(060184.3/815/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TRANS PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.444.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

TRANS PRINT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05724.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060108.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 46.196.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 25 août 2003*

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement à 78, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060110.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.137.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 septembre 2003, le mandat du Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B. P. 1443, L-1014 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Pour FORTIS L CAPITAL

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060378.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

COM 2I S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 36.462.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 22 septembre 2003 ce qui suit:

1) Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation l'assemblée approuve les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

2) L'assemblée donne décharge pleine et entière, aux administrateurs et au commissaire DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exécution de leur mandat, pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 mars 2003.

3) L'assemblée prononce la clôture de liquidation et acte qu'il n'y a pas de boni de liquidation à distribuer.

L'assemblée décide que si la provision pour frais de clôture de la liquidation constituée par la société est trop élevée, l'excédent de cette provision sera distribué aux actionnaires. Dans le cas contraire, si la provision s'avère être insuffisante, les actionnaires s'engagent irrévocablement et inconditionnellement à prendre à sa charge le paiement du surplus de la provision.

Stef Oostvogels, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est mandaté pour le suivi des provisions pour les frais de clôture de la liquidation.

4) L'assemblée décide que les documents et compte de la société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060145.3/1035/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.477.

—
Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, BREVIK CAPITAL S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.477. (Raison: transfert).

Le 25 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060191.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.477.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060130.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.125.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, TL INVESTMENTS S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.125. (Raison: transfert).

Le 25 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060154.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.125.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060136.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

**BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST,
Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.624.

DISSOLUTION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 septembre 2003

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le rapport du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'année sociale qui s'est terminée le 31 décembre 2002 sont approuvés.
2. Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 sont approuvés.
3. Les rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises sur la liquidation sont approuvés.
4. Décharge est accordée au liquidateur pour l'accomplissement de son mandat.
5. Décharge est accordée aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de liquidation.
6. L'assemblée décide de clôturer la liquidation.
7. L'assemblée décide de garder les archives et comptes de la Société à l'ancien siège social pour une durée de 5 ans.
8. L'assemblée décide de consigner, le cas échéant, auprès de la Caisse de Consignation, toute somme qui n'aura pas été distribuée à la clôture de la liquidation aux ayants droit respectifs.

Le liquidateur a décidé de payer un produit de liquidation de USD 0,164 par action. Celui-ci est payable à partir du 19 septembre 2003 aux actionnaires enregistrés.

Pour BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST (liquidée)

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060200.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDRO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.113.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, MONDRO PROPERTIES S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.113. (Raison: transfert).

Le 25 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060189.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDRO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.113.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060139.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LOKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

(060208.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

QUEST MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.341.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 août 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Vincent Gruselle, Head of Investment Fund Services à la BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Michael Hughes, avec effet au 13 août 2003. L'assemblée générale procédera à son élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour extrait conforme

B. Frèrejean

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060225.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BEAGLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.296.

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que EuroSkandic S.A. a annulé en date du 28 août 2003, la convention de domiciliation avec la Société Anonyme, BEAGLE INVESTMENTS S.A., de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.296 (Raison: transfert).

Le 23 septembre 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): D. Hartmann.

(060195.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BEAGLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.296.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 28 août 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 28 août 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05247.– Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(060149.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

AQUARELLE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 95.826.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société W@RM.UP S.A., société anonyme, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 87.248,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée Luxembourg, le 11 septembre 2003.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AQUARELLE EUROPE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une galerie d'art ainsi que l'achat et la vente, l'importation et l'exportation d'articles d'art de tous genre.

La société a également pour objet toutes sortes d'assistance et de prestations de services administratives, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix Euro (EUR 10,00) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables. A des non-associés, elles ne peuvent être ni cédées entre vifs ni transmises à cause de mort que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, la cession entre vifs ou la transmission à cause de mort est libre.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 2.000,- Euros.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Kristian Groke, Expert Comptable, né le 1^{er} avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant de la société.

- Le siège social est établi à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

J.-P. Hencks.

(059978.3/216/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

FUN PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.646.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

(060204.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FUN PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.646.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société du 17 juin 2003

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société, en date du 17 juin 2003:

- que la co-optation de Monsieur Leif Stenke fut reconfirmée (avec effet au 22 décembre 2002) et que Monsieur Leif Stenke, Odengatan 29, S-113 51 Stockholm Suède, né le 4 avril 1953 à Hudiksvall, Suède fut élu comme nouvel administrateur en remplaçant Monsieur Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, Luxembourg, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004;

- que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, fut élu comme nouvel administrateur en remplaçant Monsieur Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004;

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg fut élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EUROSANDIC S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004;

- que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060238.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

NORDESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.684.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 août 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant Monsieur Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg né le 21 septembre, 1947 à Matteus, (Stockholm), Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060218.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

VIEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

(060210.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature

Un mandataire

(060212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

RADAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.643.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 septembre 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant Monsieur Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg né le 21 septembre, 1947 à Matteus, (Stockholm), Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060228.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.668.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 août 2003 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060401.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

KAZAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.046.

—
Extrait de la cession de parts de la société daté du 13 août 2003

En vertu d'un acte de transfert de parts, daté du 13 août 2003, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 124 parts sociales d'une valeur de 100,- euros chacune, à M. Mikael Kristensson, ayant son domicile à Parque Reina, Fabiola 25, 296 49 Mijas Costa, Malaga, Spain.

Ainsi, les parts de la société KAZAN, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- M. Mikael Kristensson: 124 parts.

Luxembourg, le 13 août 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060258.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CHARISMA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.045.

—
Extrait de la cession de parts de la société daté du 13 août 2003

En vertu d'un acte de transfert de parts, daté du 13 août 2003, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 124 parts sociales d'une valeur de 100,- euros chacune, à M. Stefan Byding, ayant son domicile à S Hamngatan 16B, S-451 40 Uddevalla, Sweden.

Ainsi, les parts de la société CHARISMA INVESTMENTS, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- M. Stefan Byding: 124 parts.

Luxembourg, le 13 août 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060260.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CAR TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 83.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CAR TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 83.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

HORFUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.953.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(060263.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.612.

Le Conseil d'Administration du 17 juillet 2003 a acté le changement suivant:

RE-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002

M. le Président fait part au Conseil de la modification qu'il souhaite apporter à l'affectation du résultat de l'exercice 2002 décidée lors de l'assemblée générale du 29 avril 2003 et demande au Conseil de bien vouloir autoriser une nouvelle affectation tenant compte des éléments repris ci-dessous.

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2002 a été arrêté en tenant compte de la faculté offerte par la réglementation fiscale en vigueur d'imputer l'impôt sur la fortune (IF) sur l'impôt des revenus commerciaux (IRC). Or, cette faculté est assortie de l'obligation d'affecter une quote-part du bénéfice de l'exercice concerné, correspondant à 5 fois le montant de l'IF, à une réserve non distribuée pendant une durée de 5 ans.

Dans la résolution de l'assemblée générale du 29 avril 2003 ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 relative à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2002, il a été omis d'affecter un montant de EUR 132.003,- correspondant à 5 fois le montant de l'IF dû au titre de l'exercice 2002 (EUR 26.400,66 x 5) en réserve non distribuée.

En conséquence, le Conseil décide de réparer cette omission en affectant un montant de EUR 132.003,- à une réserve non distribuée. Cette décision fera l'objet d'une ratification par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La nouvelle affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002, soit un bénéfice net de EUR 338.341,- s'établit comme suit:

- à la réserve légale	16.917,- EUR
- autre réserve - réserve indisponible.	132.003,- EUR
- le solde en «report à nouveau»	189.421,- EUR

Les fonds propres et les passifs subordonnés après affectation du résultat s'élèveront à EUR 20.048.341,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

E. Renneboog

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060290.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

QUORUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.696.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 septembre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060487.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ERISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.
R. C. Luxembourg B 85.169.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ERISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.
R. C. Luxembourg B 85.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 11 septembre 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

Résultat reporté - 843,21 EUR

Décharge est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Les mandats des administrateurs, à savoir, Monsieur Laurent Rouach, Mesdames Isabelle Gredt et Violette Rouach, ainsi que celui du Commissaire aux comptes, à savoir, Monsieur Jean-Marc Faber, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ERISA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060300.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

K&F FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.497.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

K&F FURNITURE S.A.

K. Frick

Administrateur délégué

(060385.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

K&F FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.497.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

K&F FURNITURE S.A.

K. Frick

Administrateur délégué

(060388.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EURO TECHNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060355.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EURO TECHNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.840.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060357.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EURO TECHNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060358.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

GLOBAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060354.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

IMMO-CROISSANCE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.873.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 avril 2003 a décidé de répartir le bénéfice distribuable de EUR 451.205 de la façon suivante:

- dividende	426.000 EUR
- report à nouveau	25.205 EUR

Elle a ensuite renouvelé pour une période d'un an le mandat de Messieurs Paul Boeger, Michel Janiak, Théo Worre, Claude Schon et François Steil en tant qu'administrateurs de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, Luxembourg est lui aussi renouvelé pour la même période d'un an.

Pour IMMO-CROISSANCE CONSEIL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060512.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.470.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EUROBALLOON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 39.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 8.982.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060434.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.089.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06172, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060450.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.089.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 mai 2003

3. Par vote spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060448.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.976.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

BUZIOL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BUZIOL SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

LANTHEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.584.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(060460.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

LANTHEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.584.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 septembre 2003

3. Par vote spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;

4. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur;

5. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Administrateur Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val fleuri, à L-1526 Luxembourg.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2007.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau

- Nour-Eddin Nijar

- Romain Thillens

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060456.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.188.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060455.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.188.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060461.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FANTINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060465.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CSAM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.925.

Monsieur le Préposé du registre de commerce de Luxembourg est requis de procéder à l'inscription suivante concernant la société CSAM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce section B n° 72.925.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Heinrich Wegmann

Raymond Melchers

Agnes F. Reicke

Jörg Schultz

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060515.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

JOPSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.587.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060482.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ELECTECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.501.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELECTRA REAL ESTATE Ltd, une société ayant son siège social en Israël, 1 Sapir Street, Industrial Estate Rishon Le-zion, Israël;

ici représentée par Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt, en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ELECTECH LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 décembre 2002, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le seul associé décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the corporation is established in Schuttrange.»

Dans la version française:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois cents euros (300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Edmondston-Low, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060459.3/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ELECTECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060463.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.931.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 25 mars 2003, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 181, que:

- sont nommés administrateurs:

1) M. Carlo Corradini, Vice-Président exécutif de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, né à I-Modena, le 16 novembre 1960, demeurant à I-20121 Milan, Corso Matteotti 6, Italie, Président.

2) M. Andrea Alessandrelli, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, né à I-Ancona, le 20 août 1961, demeurant à I-20121 Milan, Corso Matteotti 6, Italie, Administrateur.

3) M. Giovanni Cutolo, Responsable de la comptabilité du groupe SANPAOLO IMI S.p.A., né à I-Rome, le 21 mai 1957, demeurant à I-00144 Rome, 25 Viale dell'Arte, Italie, Administrateur.

4) M. Carlo Russo, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, né à I-Cologno Monzese, le 26 mai 1957, demeurant à I-20121 Milan, Corso Matteotti 6, Italie, Administrateur.

5) M. Carlo Sgarbi, Dirigeant de BANCA D'INTERMEDIAZIONE MOBILIARE IMI S.p.A., Milan, né à I-Bologna, le 9 juin 1964, demeurant à I-20121 Milan, Corso Matteotti 6, Italie, Administrateur,

leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2004.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs membres.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060483.3/208/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.251.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(060496.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.251.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2003

Rapport du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003:

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003.

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Patrick Petitjean en remplacement de Monsieur Veit O Schuhen à partir du 9 octobre 2002.

Il a été décidé d'élire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND

S. O'Brien

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

(en tant que mandataire)

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060503.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

BEAUBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 64.368.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour BEAUBOURG S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.432.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FILERIMOS IMMOBILIERE S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(060508.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

MEDINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 95.825.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société W@RM.UP S.A., société anonyme, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 6, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 87.248,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée Luxembourg, le 11 septembre 2003.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MEDINA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet toutes sortes d'assistance et de prestations de services administratives, l'achat et la vente de tous produits alimentaires et non-alimentaires, l'importation et exportation de biens, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables. A des non-associés, elles ne peuvent être ni cédées entre vifs ni transmises à cause de mort que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, la cession entre vifs ou la transmission à cause de mort est libre.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 2.000,- Euros.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Kristian Groke, Expert Comptable, né le 1^{er} avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle du gérant de la société.

- Le siège social est établi à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

J.-P. Hencks.

(059975.3/216/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

PAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.136.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PAKA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 619 du 18 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Aflalo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) par la souscription et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des sept mille (7.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille euros (992.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) par la souscription et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: CANLED HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, prénommé,

en vertu d'une procuration générale donnée le 15 avril 1999,

laquelle société déclare souscrire les sept mille (7.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration en copie restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes en copie pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille euros (992.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera,

après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à neuf cent quatre-vingt-douze mille euros (992.000,- EUR) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte (daté du 8.8.2003) au Mémorial, Recueil, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, M.-L. Aflalo, P. Aflalo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 21, case 3. – Reçu 2.170 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060554.3/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060555.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

INFOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermuehl.
R. C. Luxembourg B 70.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AI02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SITAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 91.007.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

2.- La société anonyme MAXI S.A., ayant son siège social à L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach;

3.- La société à responsabilité limitée EBEL, S.à r.l., ayant son siège social à L-3297 Mondercange, 67, Grand-rue.

Les comparants sub 2 et 3 sont ici représentés par Monsieur Thierry Hellers, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que la société anonyme SITAM S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.007, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 247 du 7 mars 2003.

2.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

3.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

4.- Que les comparants ont décidé de dissoudre la société anonyme SITAM S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

5.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme SITAM S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

6.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

8.- Que toutes les actions ont été détruites par lacération.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2003, vol. 524, fol. 44, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2003.

J. Seckler.

(056090.2/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

IMMOLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.094.

Madame Andrée Lauer signale, que malgré son refus express, sa nomination comme commissaire aux comptes de la société a été publiée.

Elle n'a jamais accepté ce mandat et n'a jamais exercé cette fonction.

Pour autant que de besoin et sous toutes réserves généralement quelconques, respectivement sans reconnaissance préjudiciable aucune, elle «démissionne» de la fonction de commissaire aux comptes et ceci avec effet immédiat.

Lintgen, le 31 juillet 2003.

A. Lauer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060534.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GROSSMANN LICHT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxemburg B 95.527.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) JALYNN HOLDING S.A., mit Sitz in L-5404 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin, vertreten durch sein alleinzeichnungsberechtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, Herrn André Harpes, nachbenannt;

2) Herr André Harpes, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Welche Komparenten die folgenden Artikel des Gesellschaftervertrages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen haben:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung GROSSMANN LICHT A.G., hiernach die «Gesellschaft», an.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an eine andere Adresse in Luxemburg/ Stadt verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fort dauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben und Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf und die Vermittlung von Elektroartikeln und Zubehör im Bereich der Beleuchtung zwecks Vertrieb im In- und Ausland, sowie die Beratung im Vertrieb von Drittunternehmen. Desweiteren ist der Gesellschaft erlaubt Beteiligungen an in- und ausländischen Kapitalgesellschaften zu kaufen, zu halten und zu verkaufen sowie die finanziellen und kommerziellen Operationen zu tätigen, die direkt oder indirekt dem Gesellschaftszweck dienen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend (50.000.-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je eintausend (1.000,-) Euro.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind, für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte das geschäftsführende Mitglied des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch sein geschäftsführendes Mitglied oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen.

Schriftliche Beschlüsse, auch in Form von Telekopien welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratsitzungen getroffene Entscheidungen.

Art. 8. Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitglieder abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates zu beglaubigen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte die nicht Aktionäre zu sein brauchen übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Höchstdauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

Gesellschafterversammlungen

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bedingungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat November um 14.00 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Platz, der in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2004.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 16. Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt aussergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine aussergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden.

Art. 17. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnanwendung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

Art. 19. Nach Abrechnung aller Kosten, Betriebsaufwendungen und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorräuszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne, dass dies einer Kapitalreduzierung gleichkommt.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Andere Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003. Die jährliche Gesellschafterversammlung wird zum Datum, Zeit und Ort wie im Gesellschaftsvertrag vorgesehen abgehalten werden.

Zeichnung des Kapitals

Die fünfzig (50) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. JALYNN HOLDING S.A., vorbenannt, 49

2. Herr André Harpes, vorbenannt, 1
 Total: 50

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, festgelegt;
2. Als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2008 werden ernannt:
 - a) Frau Josée Schram, Privatbeamtin, geboren zu Luxemburg, am 2. Juni 1961, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin;
 - b) Herr André Harpes, Rechtsanwalt, geboren zu Luxemburg, am 17. März 1960, wohnhaft in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Herr Pierre Feltgen, Rechtsanwalt, geboren zu Luxemburg, am 27. Oktober 1966, wohnhaft in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.
3. Herr André Harpes, vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt. Er kann die Gesellschaft, Drittpersonen gegenüber, rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.
4. Frau Magali Mazuer, Privatbeamtin, geboren zu Montbéliard (Frankreich), am 29. September 1979, wohnhaft in Dudelange, 125, rue Ste Barbe, ist zum Kommissar ernannt mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung welche zur Befindung über die Geschäfte im Jahre 2008 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 14, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. September 2003.

P. Bettingen.

(056229.3/202/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2003.

IMMOBILIERE DE LA ROCADE, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 59.529.

L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMMOBILIERE DE LA ROCADE, R.C. Luxembourg B 59.529, ayant son siège social à Luxembourg au 8, rue des Muguets, constituée originairement sous forme de société civile immobilière sous la dénomination de IMMOBILIERE DE LA ROCADE S.C.I. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 431 du 7 août 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en du 16 juin 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Bernard, réviseur d'entreprises, demeurant au 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille (7.000) sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts par l'insertion d'un nouvel alinéa 2 autorisant la Société à se porter caution en faveur d'une autre personne juridique appartenant au même groupe.
2. Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 25 juin à 10.30 heures et modification afférente de l'article 16 des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 4 des statuts est modifié par l'insertion d'un nouvel alinéa 2 ayant la teneur suivante:

«**Art. 4.2.** La Société peut se porter caution en faveur d'une autre personne juridique appartenant au même groupe et ce par simple décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

La date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle sont changées pour la fixer au 25 juin à 10.30 heures.

En conséquence, l'article 16 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 25 du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Bernard, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057789.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

IMMOBILIERE DE LA ROCADE, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 59.529.

—

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1151 du 4 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(057790.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 115.000,- EUR.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.665.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l. que le siège social a été transféré du 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2002.

Pour extrait sincère et conforme

LSF PlattenB INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060538.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(060505.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2003

Rapport du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003:

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 avril 2003.

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Patrick Petitjean en remplacement de Monsieur Veit O Schuhen à partir du 9 octobre 2002.

Il a été décidé d'élire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour FLEMING FRONTIER FUND

S. O'Brien

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

(en tant que mandataire)

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060507.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**BATEMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. BATEMAN HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.189.

In the year two thousand three, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders BATEMAN LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 86.189, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 7th of February 2002, published in the Mémorial C of the 4th of June 2002, number 847.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 21st of March 2002, published in the Mémorial C of the 3rd of July 2002, number 1014.

The meeting is presided by Mr Roberto Seddio, private employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Rosanna Garbin, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Manuela d'Amore, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 4 of the articles of association of the Company as follows:

- to delete the following words: «... to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.»

- to add the following sentence after the words deleted: «... to grant any support, loans or advances to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company, to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions.

The corporation may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over some or all of its assets, property and/or rights.»

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of association of the Company as follows:

- to delete the following words: «... to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.»

- to add the following sentences after the words deleted: «... to grant any support, loans or advances to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions.

The corporation may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over some or all of its assets, property and/or rights.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATEMAN HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 86.189, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 février 2002, non encore publié au Mémorial C du 4 juin 2002, numéro 847.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C du 3 juillet 2002, numéro 1014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rosanna Garbin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Manuela d'Amore, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

- suppression des mots suivants: «... accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute

somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.»

- Ajouter les phrases suivantes à la place des mots supprimés: «... accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société tout concours, prêts ou avances; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et à d'autres transactions dérivées.

La société peut aussi donner des garanties et sûretés à des parties tierces pour garantir ses engagements ou les engagements de ses sociétés affiliées ou autres sociétés et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur tous ou partie de ses biens et/ou ses droits.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

- suppression des mots suivants: «... accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière, être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.»

- Ajouter les phrases suivantes à la place des mots supprimés: «... accorder à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société tout concours, prêts ou avances, émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et à d'autres transactions dérivées.

La société peut aussi donner des garanties et sûretés à des parties tierces pour garantir ses engagements ou les engagements de ses sociétés affiliées ou autres sociétés et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur tous ou partie de ses biens et/ou ses droits.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Seddio, R. Garbin, M. d'Amore, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, vol. 138S, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2003.

P. Bettingen.

(055506.3/202/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2003.

ALIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 50.976.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 1995, acte publié au Mémorial C, n^o 369 du 5 août 1995; modifiée par-devant le même notaire en date du 11 juillet 2003, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIMINVEST S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(060686.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FIDINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.431.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FIDINT S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(060511.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

LOFTIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LOFTIMM S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(060513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

EXXONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.886.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EXXONNE HOLDING S.A.

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(060514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

XMTCH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 88.576.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Heinrich Wegmann

Raymond Melchers

Agnes F. Reicke

Jörg Schultz

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060519.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CLD, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lintgen, 80, route Principale.

R. C. Luxembourg B 77.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AI02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060518.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

TRAFILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 6, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 30.304.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AI02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060525.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

HEINEN FRERES ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 111, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 42.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AI02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060527.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

K&K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

K&K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.417.

Extrait des résolutions et des décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2001

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001;
- de continuer les activités de la société malgré les pertes dépassant plus des trois quarts du capital social conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- de donner décharge au gérant Madame Catherine Koch pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôt au 31 décembre 2001.

Pour K&K INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060735.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ROFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.869.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 70.491, ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, rte d'Arlon,

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ROFLEX S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millionS euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé

et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, rte d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, rte d'Arlon.
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2008.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2003, vol. 356, fol. 18, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 septembre 2003.

H. Beck.

(060808.3/201/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

TOPSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.018.

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée TOPSELECT, dont le siège social est situé à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 67.018,

constituée en date du 17 novembre 1998 par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C de 1998, page 42535.

L'assemblée est présidée par Madame Gwendolina Boone, employée, demeurant à Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aline Biej, employée, demeurant à Thionville.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Cécile Bruyant, employée, demeurant à Metz.

Le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

1. Décision de liquider la Société.
2. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions.
3. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Divers.

II. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1. le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 juillet 2003 et 18 août 2003
2. le Luxemburger Wort, les 30 juillet 2003 et 18 août 2003
3. le Tageblatt, les 30 juillet 2003 et 18 août 2003

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 24 juillet 2003, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence qu'une (1) action sur les 111,045.000 actions en circulation, est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale de Luxembourg, représentée par Madame Gwendolina Boone ainsi que par Messieurs Florent Hilbert et Alain Limauge.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Boone, A. Biej, C. Bruyant, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, vol. 140S, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

J. Delvaux.

(061008.3/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 52.059.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 52.059.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 16 juillet 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes de toute responsabilité résultat de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Administrateurs

Monsieur Guilianelli Lucien, ingénieur commercial demeurant à F-54720 Lexy

Monsieur Jean-Claude Keyeux, technicien-électricien demeurant à F-Pepinster Cornesse

Monsieur Jacques Keyeux, technicien-électricien demeurant à F-Pepinster Cornesse

Commissaire aux comptes

BUREAU COMPTABLE WAGNER PASCAL S.A. L-4735 Pétange, 81, rue J.-B Gillardin

Pétange, le 16 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060582.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.
